

# Votre bulletin de paye bientôt consultable sur internet !

## Quand ?

- ▶ Pour les fonctionnaires, à partir du bulletin de paye de février 2019, accessible début mars 2019
- ▶ Pour les contractuels et OPA, à partir du bulletin de paye de juin 2019, accessible début juillet 2019
- ▶ Un bulletin dématérialisé disponible dès les premiers jours du mois suivant le versement de votre paye et une information par courriel (adresse professionnelle et/ou personnelle) de sa disponibilité

## Comment ?

- ▶ Un espace numérique sécurisé de l'agent public accessible depuis votre ordinateur, smartphone, tablette, à l'adresse suivante : <https://ensap.gouv.fr>
- ▶ Si vous ne disposez pas d'un ordinateur individuel sur votre lieu de travail, un ordinateur en accès partagé sera mis à disposition
- ▶ Si vous êtes en congé de maladie, un exemplaire papier du bulletin vous sera fourni sur demande, par votre bureau des ressources humaines
- ▶ Les décomptes de rappel et attestations fiscales seront également disponibles sur le portail
- ▶ L'ENSAP permet un stockage de vos documents jusqu'à votre départ en retraite



Accueil

L'espace numérique sécurisé de l'agent public

### J'accède à mon espace sécurisé

Identifiant  
(N° de sécurité sociale 15 caractères)

Mot de passe

L'attention, après 3 tentatives de connexion infructueuses, l'accès à votre espace sera momentanément bloqué.

Accéder à mon espace

[Mot de passe oublié](#)

### Pas encore d'accès ?

Créer mon espace numérique sécurisé

### Bienvenue

La Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition un ensemble de services en ligne dans un espace numérique sécurisé.

**Attention :** si vous êtes éligible au nouveau service de demande de départ à la retraite, vous devez rafraîchir votre écran en utilisant les touches combinées "Ctrl et F5" pour le visualiser.

[Découvrez l'ENSAP en images en visualisant cette vidéo](#)

[Créez et accédez à votre espace facilement, consultez notre vidéo](#)

L'ENSAP vous permet :

- de consulter vos bulletins de paye ou de solde
- de consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels
- de consulter votre compte individuel de retraite et d'en demander la correction
- d'obtenir une simulation de retraite
- de demander votre départ à la retraite
- de suivre l'avancée du traitement de votre dossier

[Plus de détails](#)

## Première connexion au portail ?

- ▶ Cliquez sur « créer mon espace numérique sécurisé », entrez vos numéro de sécurité sociale, nom et date de naissance puis complétez les chiffres manquants du compte bancaire (étape nécessaire uniquement à la création du compte) sur lequel est versée votre paye, enfin validez.
- ▶ Renseignez les adresses de messagerie principale et de secours qui permettront de vous informer de la disponibilité des documents sur votre compte et validez
- ▶ Vous recevrez alors un courriel permettant de confirmer la création du compte
- ▶ Les connexions suivantes nécessitent simplement votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe

## Vous vous êtes déjà connecté à l'ENSAP pour consulter votre espace retraite, alors

- ▶ Cliquez sur « Accédez à vos documents de rémunération » puis complétez les chiffres manquants du compte bancaire (étape nécessaire uniquement à la création du compte) sur lequel est versée votre paye, enfin validez.
- ▶ Vos documents seront accessibles le lendemain
- ▶ Les connexions suivantes nécessitent simplement votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe

## Une version papier encore distribuée

- ▶ Pour les fonctionnaires, jusqu'à la paye de juillet 2019 incluse
- ▶ Pour les contractuels et OPA, jusqu'à la paye de novembre 2019 incluse

Votre interlocuteur est votre bureau des ressources humaines de proximité.

Foire aux questions et assistance sont disponibles ici :

<http://bit.ly/dematbp>

Accès foire aux questions et assistance pour smartphones et tablettes :

